

UFF PRIVILEGE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT (FCP) DE DROIT FRANCAIS

RAPPORT ANNUEL

Exercice clos le 31 décembre 2021

Myria Asset Management
GROUPE UFF

MYRIA ASSET MANAGEMENT

Siège social : 32 avenue d'Iéna 75116 PARIS
Société par Actions Simplifiée à Conseil de Surveillance au capital de 1 500 000 € - RCS Paris 804 047 421
Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro GP-14000039

SOMMAIRE

Acteurs	3
Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion...	4
Autres informations.....	17
Rapport d'activité de l'OPCVM maître « MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE ».....	19
Rapport certifié du commissaire aux comptes	28

- **Comptes annuels**

- Bilan Actif
- Bilan Passif
- Hors-Bilan
- Compte de Résultat

- **Annexes aux comptes annuels**

- Règles et méthodes comptables
- Evolution de l'actif net
- Compléments d'information

- **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels au 31 décembre 2021**

Acteurs

Société de gestion : MYRIA ASSET MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée à Conseil de surveillance au capital de 1 500 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 804 047 421
Société de gestion agréée par l'Autorité des marchés financiers (AMF) le 14 octobre 2014 sous le numéro GP-14000039
Siège social : 32 Avenue d'Iéna 75116 Paris - France

Dépositaire : CACEIS Bank

Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 420 000 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 692 024 722
Établissement de crédit agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Gestionnaire Comptable par délégation de la Société de gestion : CACEIS Fund Administration

Société Anonyme au capital de 5 800 000 euros
Immatriculée au Régistre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 420 929 481
Siège social : 1-3, place Valhubert 75013 Paris - France

Commissaire aux comptes : RSM PARIS, représenté par Mohamed BENNANI

26, rue Cambacérès - 75008 PARIS - FRANCE

Caractéristiques de votre FCP et Informations concernant les placements et la gestion

FORME JURIDIQUE : Fonds Commun de Placement (FCP) de droit Français

FONDS MULTI-PARTS : Non

CODE ISIN : FR0010190256

CLASSIFICATION : Néant

AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES : Capitalisation

OBJECTIF DE GESTION

Le FCP est un OPCVM nourricier investi à hauteur de 90% minimum de son actif net en parts de l'OPCVM maître Myria Concept Actions Europe. Le reste sera investi en liquidités de manière accessoire. L'objectif de gestion est identique à celui de l'OPCVM maître, c'est-à-dire « *d'offrir un portefeuille composé de valeurs cotées sur les marchés des pays membres de l'Union européenne à des souscripteurs qui souhaitent investir sur les marchés d'actions européens. L'action du gérant vise à obtenir, sur la période de placement recommandée, une performance supérieure à celle de l'indice STOXX Europe ex UK Large® (dividendes réinvestis) représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières de l'Union Européenne et de la Suisse.*

En sélectionnant des titres dans un univers restreint grâce à un filtre extra-financier fondé sur des critères quantitatifs de Gouvernance, de Responsabilité sociale et sociétale, et de respect de l'environnement.

Bien que nommé « Myria Actions Durables Europe », le fonds ne bénéficie pas du label ISR

Sa performance pourra être inférieure à celle du maître du fait de ses frais de gestion propres.

INDICATEUR DE RÉFÉRENCE

L'indicateur de référence auquel le porteur pourra comparer à posteriori la performance de son investissement est l'indice STOXX Europe ex UK Large® (dividendes réinvestis).

L'indice STOXX Europe ex UK Large® est un indice actions établi par la société STOXX, exprimé en euros et calculé sur les cours de clôture (dividendes réinvestis). Cet indice est représentatif de l'évolution des principales valeurs boursières de l'Union Européenne et de la Suisse. Toute information complémentaire sur la méthode de calcul de cet indice peut être obtenue par l'investisseur sur le site : www.sxxp.com

L'administrateur de l'indice de référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Le FCP est un OPCVM à gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indice mais qui l'utilise comme élément d'appréciation a posteriori de sa gestion.

STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Le FCP est nourricier de l'OPCVM Myria Actions Durables Europe, géré par Myria Asset Management.

Le FCP qui est un OPCVM nourricier sera investi en totalité (sauf liquidités accessoires) dans l'OPCVM maître présenté ci-dessous, et à titre accessoire, en liquidités.

L'OPCVM, éligible au PEA, est spécialisé dans la gestion d'actions de sociétés européennes et sera investi au minimum à 75% en titres éligibles.

Les titres seront sélectionnés à la libre appréciation de l'équipe de gestion selon un processus de gestion décrit ci-après.

Myria AM applique une approche séquencée dans la définition de l'univers investissable pour l'ensemble des fonds composant sa gamme Durable. Les fonds concernés étant investis sur des titres de l'Union Européenne et de la Suisse ou dans des compartiments plus restreints de cette zone géographique, l'univers d'investissement initial sur lequel s'appliquent les filtres extra-financiers et financiers est constitué de l'ensemble des valeurs composant l'indice STOXX Europe 600. La sélection de titres est réalisée à partir du processus de gestion suivant :

Critères extra-financiers :

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption. Le Fonds est exposé à un large éventail de risques de durabilité qui sont pris en compte par les critères identifiés au sein des piliers ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) de la méthodologie de scoring interne développée par Myria AM.

Ainsi, les objectifs extra financiers consistent dans le cadre de la gestion du fonds à :

> appliquer en amont un filtre d'exclusions sectorielles et normatives à l'ensemble de l'univers d'investissement afin de prendre en compte notre politique d'exclusion relative au charbon (base GCEL) et aux armes controversées (base Norges Bank).

> mettre en œuvre un filtre basé sur les convictions ESG

Une note ESG sur 100 est attribuée à chaque émetteur composant l'univers d'investissement. La note ESG est réalisée par un outil interne et propriétaire de notation extra financière développé à partir de données fournies par Bloomberg. Cette notation est déterminée par une méthodologie interne à la société de gestion et est composée de la façon suivante :

*Les piliers E(nvironnementaux), S(ociétaux et sociaux) et la G(ouvernance des entreprises) pèsent chacun 1/3 de la note ESG globale des émetteurs. A cet égard, Myria AM a préféré ne pas faire de distinction en termes de pondération entre les secteurs compte tenu que son approche est dite « Best-in-Class ». Par définition, cette approche consiste à privilégier les entreprises les mieux notées d'un point de vue **extra-financier** au sein de leur secteur d'activité, sans privilégier ou exclure un secteur par rapport à l'indice boursier servant d'univers d'investissement.*

Ainsi les valeurs sont catégorisées par secteur (suivant les 11 secteurs GICS), puis, au sein de chaque secteur, au moins 20% des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont à tout moment écartées. La notation s'effectue à partir de 18 critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

Les exemples d'indicateurs retenus pour chacun des critères E, S et G sont les suivants :

- Indicateurs environnementaux : émission de gaz à effet de serre des émetteurs, volumes des déchets produits ou recyclés, volumes d'eau consommée ou recyclée*
- Indicateurs sociaux : équité hommes/femmes dans la gestion de l'entreprise (proportion de femmes au Comex...), gestion de la chaîne d'approvisionnement*
- Indicateurs de gouvernance : nombre ou pourcentage d'administrateurs indépendants, rémunération des membres du CA liée à des objectifs ESG*

Par principe, Myria AM se refuse d'investir sur des sociétés dont la note serait inférieure à 30/100. La gestion s'accorde toutefois la possibilité de réintégrer une société exclue par l'application de ces critères extra-financiers en le justifiant (introduction de valeurs en bourse dans le cadre d'un spin off). C'est donc l'approche en « sélectivité » par rapport à l'univers investissable qui est appliquée par Myria AM. Les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille. Dans la limite de 10% maximum de l'actif, le gérant pourra sélectionner des valeurs ou des titres (tels que

des titres de créance, des actions et parts d'OPC ou des émetteurs non couverts par Bloomberg) ne disposant pas d'un score ESG

Les limites méthodologiques de l'approche ESG concernent principalement la disponibilité et la fiabilité des données extra financières publiées par les émetteurs et le caractère subjectif de la notation mise en œuvre au sein de la société de gestion. Concernant les controverses, il s'agit d'un critère qualitatif et celles-ci sont évaluées en continu au gré des informations qui parviennent publiquement. Par exemple, l'annonce d'un changement de Direction ou la survenance d'un accident industriel seront des événements ayant un impact pour les entreprises et seront pris en compte dans l'analyse de la société dès leur officialisation.

Pour une information plus détaillée sur la méthodologie de notation extra-financière mise en œuvre dans le compartiment et ses limites, mais également sur la politique d'exercice des droits de vote et d'engagement actionnarial, l'investisseur est invité à se référer au site internet <https://www.myria-am.com/mentions-reglementaires>.

Critères financiers :

Une fois les filtres extra-financiers appliqués sur l'univers d'investissement, un filtre de liquidité est aussi appliqué afin de s'assurer que le portefeuille ne s'expose pas à un risque de manque de liquidité.

A partir de cette étape, sur la base de l'univers investissable, l'équipe de gestion effectue une analyse en s'appuyant sur des critères financiers en deux étapes :

- *dans un premier temps, une analyse quantitative des émetteurs des titres de l'univers (actions cotées sur les marchés de l'Union Européenne, ou pays européens membres de l'OCDE) en vue d'apprécier :*
 - *leurs fondamentaux comme notamment la croissance prospective du chiffre d'affaires et des bénéfices, leur rentabilité et le momentum de révision des estimations de bénéfices par les analystes (hausse, stabilité ou baisse) ;*
 - *leur valorisation relative au marché et historique ;*
 - *leur rendement sur dividende.*
- *dans un second temps, le gestionnaire évalue pour chaque émetteur de titre son potentiel de valorisation, ses perspectives de croissance, les risques attachés à son activité et la qualité de sa communication financière.*

L'équipe de gestion apporte une attention particulière à la liquidité des titres en suivant les indicateurs tels que le flottant et les volumes moyens négociés.

La pondération de valeurs dans le portefeuille est déterminée selon les convictions de l'équipe de gestion, en tenant compte de la composition de l'indicateur de référence sans que celle-ci ne constitue une contrainte.

INFORMATION RELATIVES AU REGLEMENT SFDR ET TAXONOMIE

Le fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable. Sans que cela ne constitue un objectif d'investissement, la stratégie mise en œuvre dans ce fonds pourra prendre en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie» (Règlement (UE) 2020/852) sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

PROFIL DE RISQUE DU FCP

Le profil de risque du FCP est identique au profil de risque de l'OPCVM maître Myria Actions Durables Europe.

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par le gestionnaire financier par délégation. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés financiers.

➤ **Risque actions**

Les marchés actions peuvent connaître des fluctuations importantes dépendant des anticipations sur l'évolution de l'économie mondiale, et des résultats des entreprises. En cas de baisse des marchés actions, la valeur liquidative du fonds pourra baisser. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le FCP pourra investir sur des valeurs de petite et moyenne capitalisation. Le cours ou l'évaluation de ces titres peut donner lieu à des écarts importants à la hausse comme à la baisse et leur cession peut requérir des délais.

➤ **Risque lié à la gestion discrétionnaire**

La performance du FCP dépend à la fois des sociétés choisies par le gérant, de l'allocation d'actifs faite par ce dernier ainsi que de l'évolution des différents marchés. Il existe donc un risque que le gérant ne sélectionne pas les titres ou les marchés les plus performants et que l'allocation faite entre les différents marchés ne soit pas optimale. En cas de mauvaise anticipation du gérant, la valeur liquidative peut baisser.

➤ **Risque de perte en capital**

Le risque de perte en capital résulte d'une perte lors de la vente d'une part à un prix inférieur à celui payé à l'achat. Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi.

➤ **Risque de liquidité**

L'impossibilité pour un marché financier d'absorber les volumes de transactions peut avoir un impact significatif sur le prix des actifs.

➤ **Risque de couverture**

Il existe un risque que la stratégie de couverture du portefeuille aux différents risques des marchés actions, taux et change auquel est exposé le fonds ne soit pas optimale, entraînant une baisse potentielle de la valeur liquidative du fonds.

➤ **Risque de surexposition**

Compte tenu notamment de l'utilisation de produits dérivés, le portefeuille de l'OPC pourra être en situation de surexposition sur les marchés sur lesquels intervient le gérant, la valeur liquidative du fonds peut par conséquent baisser de manière plus importante que les marchés sur lesquels il est exposé.

➤ **Risque de change**

Etant donné que le FCP peut être exposé indirectement dans des titres libellés dans des devises autres que l'euro, le porteur pourra être exposé à une baisse de la valeur liquidative en cas de variation des taux de change. Des positions en devises constituées en décorrélation des actifs détenus peuvent accentuer ce risque.

➤ **Les risques en matière de durabilité** font référence à des événements ou conditions d'ordre environnemental, social, ou de gouvernance qui, s'ils se matérialisent, ont ou peuvent potentiellement avoir un impact négatif significatif sur les actifs, la situation financière, les bénéfices, ou la réputation d'une société. Ces risques peuvent notamment comprendre, mais sans s'y limiter, le changement climatique, la biodiversité, la gestion de la chaîne d'approvisionnement, la fiabilité des produits et la déontologie des entreprises.

De plus, des risques supplémentaires peuvent résulter des limites inhérentes aux approches en matière de critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), dans la mesure où l'on observe un manque de standardisation des règles régissant les critères ESG et le reporting des indicateurs ESG par les entités souveraines ou privées. Il n'existe aucune garantie que les OPCVM/FIA qui intègrent des critères ESG au sein de leur processus d'investissement tiennent compte de l'ensemble des indicateurs pertinents à cet égard, ni aucune garantie que de tels indicateurs soient tous comparables. En outre, les OPCVM/FIA peuvent faire appel, pour leurs données ESG, à des prestataires externes spécialisés dans ce type d'analyse. Ces données peuvent s'avérer incomplètes, inexactes ou non disponibles et différer des données obtenues auprès d'autres sources. Le recours à des sources de données et/ou à des prestataires différents peut, à terme, avoir un impact sur l'univers d'investissement ou sur le portefeuille et la performance de l'OPCVM/FIA.

Autres risques accessoires

➤ **Risque de crédit**

La valeur liquidative du FCP baissera si celui-ci détient une obligation ou un titre de créance d'un émetteur dont la qualité de signature vient à se dégrader ou dont l'émetteur viendrait à ne plus pouvoir payer les coupons ou rembourser le capital.

L'attention des investisseurs est appelée sur l'orientation de gestion de cet OPC susceptible d'investir en titres spéculatifs, ce qui peut accroître le risque de crédit.

Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peuvent également entraîner un risque de crédit si la contrepartie de ces opérations fait défaut et que l'émetteur des garanties reçues déclare un défaut sur les titres de créances reçues à titre de garantie.

➤ **Risque de taux**

En cas de hausse des taux, la valeur des investissements en instruments obligataires ou titres de créance pourra baisser, et par conséquent faire baisser la valeur liquidative du fonds. Ce risque est mesuré par la sensibilité qui traduit la répercussion qu'une variation de 1% des taux d'intérêt peut avoir sur la valeur liquidative de l'OPC. A titre d'exemple, pour un OPC ayant une sensibilité de 2, une augmentation de 1% des taux d'intérêt entraînera une baisse de 2% de la valeur liquidative de l'OPC.

➤ **Risque de contrepartie**

La société de gestion pouvant utiliser des instruments financiers à terme, de gré à gré, mettre en œuvre des échanges de collatéral, et l'OPCVM pouvant avoir recours à des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres, le porteur est exposé à la défaillance d'une contrepartie ou à son incapacité à faire face à ses obligations contractuelles. Cela pourrait entraîner une baisse de la valeur liquidative.

➤ **Risques associés aux opérations de financement sur titres et à la gestion des garanties financières**

L'utilisation des opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres peut augmenter ou baisser la valeur liquidative de l'OPCVM. Les risques associés à ces opérations et à la gestion des garanties financières sont le risque de crédit, le risque de contrepartie et le risque de liquidité tels que définis ci-dessus.

➤ **Risque juridique**

Il représente le risque en lien avec la documentation juridique, l'application des contrats et les limites de ceux-ci.

➤ **Risque lié à la réutilisation des espèces reçues en garantie**

La valeur liquidative du FCP peut évoluer en fonction de la fluctuation de la valeur des titres acquis par investissement des espèces reçues en garantie.

GARANTIE OU PROTECTION

Le FCP ne fait l'objet d'aucune garantie ou protection.

COMPOSITION DE L'ACTIF

➤ ***Les actifs hors dérivés intégrés***

Actions et titres donnant accès au capital

Le portefeuille sera exposé au minimum à 60% en actions européennes avec un maximum de 110%.

En outre, le FCP étant éligible au PEA, il sera investi à tout moment au moins à 75% dans des actions des pays de l'Union Européenne ou actifs éligibles répondant à cette réglementation.

Dans le respect des limites présentées ci-dessus, le FCP pourra être investi jusqu'à 25% de son actif net en actions européennes hors Union Européenne (Association Européenne de Libre Echange (« AELE ») + Royaume Uni) en actions, autres titres donnant accès au capital et /ou titres de créance et instruments du marché monétaire.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques.

Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et être libellés en euro, en devise de pays de l'Espace Economique Européen ou en devise de pays européens membres des pays de l'OCDE. Les titres détenus pourront concerner tous les secteurs économiques et relèveront de tous types de taille de sociétés avec une prépondérance des moyennes et grandes capitalisations, soit à partir de 500 Millions d'euros. L'exposition aux petites capitalisations (inférieure à 500 millions d'euros) sera limitée à 20% du fonds. Ils seront admis à la négociation sur les marchés des pays de l'Union Européenne ou sur les marchés des pays européens membres de l'OCDE et seront libellés en euro, les autres devises ne représenteront pas plus de 50% de l'actif net.

Titres de créances et instruments du marché monétaire

L'utilisation de ces instruments a pour unique but de rémunérer les liquidités présentes dans le fonds.

Le FCP pourra être investi jusqu'à 10% de son actif net en titres de créance et instruments du marché monétaire (obligations à taux fixe, en obligations à taux variable, en obligations indexées sur l'inflation, en titres de créance négociables, en BMTN, en EMTN non structurés, titres subordonnés...) dont la durée de vie restant à courir lors de l'acquisition pourra être supérieure à six mois.

Les émetteurs sélectionnés relèveront des pays de l'Union Européenne. Ils appartiendront indifféremment au secteur public ou au secteur privé.

Ils pourront relever de toutes les notations. Les titres détenus seront libellés en euro ou en autres devises de pays de l'Espace Economique Européen.

Dans le cas où la société de gestion investirait sur des titres de créance ou des obligations en direct, elle procéderait à sa propre analyse pour évaluer la qualité de l'émetteur et de l'émission en sus de s'appuyer sur la recherche et les notations de crédit émises par les agence de notation.

Les titres de créance seront négociés sur un marché réglementé ou organisé.

L'OPCVM pourra avoir recours aux « trackers », OPC indiciels cotés.

Actions et parts d'OPC

Le portefeuille pourra être investi dans la limite de 5% de son actif net en parts ou actions :

- OPCVM de droit français*
- OPCVM de droit européens*
- Fonds de fonds*
- FIA (Fonds d'Investissement Alternatifs) de droit français*
- FIA (Fonds d'investissement Alternatifs) de droit étrangers*

Le fonds pourra également détenir des OPC gérés par la société de gestion et avoir recours aux « trackers », OPC indiciels cotés.

Ces OPC seront utilisés notamment pour gérer la trésorerie du FCP ou pour bénéficier d'une stratégie d'investissement correspondant à l'objectif de gestion du Fonds. La part investie dans ces OPC sera analysée en transparence pour identifier la part des investissements portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

➤ **Les instruments dérivés**

Le fonds pourra intervenir sur les instruments dérivés suivants :

Nature des marchés d'intervention

- réglementés
- organisés
- de gré à gré

Risques sur lesquels le Fonds désire intervenir

- action
- taux
- change
- crédit

Nature des interventions, l'ensemble des opérations devant être limité à la réalisation de l'objectif de gestion

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autre nature

Nature des instruments utilisés

- futures
- options
- swaps
- change à terme
- dérivés de crédit
- autre nature

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion

- couverture
- exposition
- arbitrage
- autres

Le risque global de l'OPCVM est calculé selon la méthode du calcul de l'engagement tel qu'exprimé à la section « Risque Global » ci-après.

De manière générale, le recours aux instruments dérivés permet notamment :

- d'exposer le portefeuille aux marchés actions et/ou de taux et/ou de devises,
- de couvrir le portefeuille des risques sur les actions, taux et /ou devises en cas de fluctuations subites des marchés.

Dans le cas de l'exposition par dérivés, qui par nature sera utilisée de manière tactique donc temporaire, elle sera limitée à 5% du notionnel du portefeuille et sera analysée en transparence

pour identifier le notionnel portant sur des émetteurs faisant éventuellement partie de la liste des exclusions. Ainsi, on s'assurera du respect à tout instant que l'exposition sur les émetteurs intégrant des critères ESG représentent au moins 90% des titres en portefeuille.

Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré. Ils seront traités avec de grandes contreparties françaises ou internationales, tels que des établissements de crédit ou des banques sélectionnées par la société de gestion et feront l'objet d'échanges de garanties financières en espèces. Les garanties financières en espèces reçues par l'OPCVM pourront être réinvesties via des OPC, qui appartiendront notamment à la classe « monétaire court terme ».

➤ **Les instruments intégrant des dérivés**

Le portefeuille pourra comprendre des obligations convertibles, obligations échangeables, obligations avec bons de souscription, obligations remboursables en actions ainsi que des droits et des warrants. Ces instruments seront négociés sur des marchés réglementés, organisés ou de gré à gré.

Ces opérations sont réalisées dans le but de couvrir et/ou d'exposer le portefeuille aux marchés des actions, des taux et des devises.

➤ **Liquidités**

L'OPCVM pourra détenir des liquidités à titre accessoire, notamment, pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

➤ **Les dépôts**

L'OPCVM pourra avoir recours à des dépôts dans la gestion de l'allocation d'actif du Fonds, en complément des produits de taux d'intérêt en vue d'assurer la gestion de la trésorerie de l'OPCVM dans la limite de 20% de l'actif net. Il pourra employer jusqu'à 20% de son actif dans des dépôts placés auprès d'un même établissement de crédit.

➤ **Les emprunts d'espèces**

Le FCP peut avoir recours à des emprunts d'espèces via un compte ouvert auprès du dépositaire du FCP, dans la limite de 10% de l'actif net. Ces emprunts sont principalement effectués dans le but d'optimiser la gestion de trésorerie et de gérer les modalités de paiement différé des mouvements d'actif et de passif.

➤ **Les acquisitions et cessions temporaires de titres**

• Nature des opérations

- Prises et mises en pension par référence au Code monétaire et financier
- Prêts et emprunts de titres par référence au Code monétaire et financier

• Nature des interventions

- Gestion de la trésorerie de l'OPCVM
- Optimisation des revenus de l'OPCVM

• Types d'actifs pouvant faire l'objet de telles opérations

- Obligations
- Actions
- Titres de créance négociables
- Instruments du marché monétaire

• Niveau d'utilisation maximale autorisé : 15% de l'actif net

• Effets de levier éventuels : Néant.

- *Des informations complémentaires sur les conditions de rémunération des cessions et acquisitions temporaires de titres figurent à la rubrique « Frais et commissions ».*
- *Le choix des contreparties s'opère de façon rigoureuse parmi les intermédiaires réputés de la place sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs. Les principaux critères de sélection portent sur leur solidité financière, leur expertise sur les types d'opérations envisagées, les clauses contractuelles générales et les clauses spécifiques portant sur les techniques d'atténuation du risque de contrepartie.*

CHANGEMENTS INTERVENUS

• **Pour le fonds maître « MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE »**

1^{er} janvier 2021

- Changement de l'indice de référencement MSCI Pan Euro pour l'indice STOXX Europe ex UK Large® (dividendes réinvestis).

10 mars 2021

- Mention SFDR article 6

1^{er} octobre 2021

- Changement de dénomination « **MYRIA CONCEPT ACTIONS EUROPE** » en « **MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE** »
- Mention SFDR article 8

1^{er} novembre 2021

- Suppression de la classification AMF
- Changement de stratégie de gestion
- Introduction de la commission de surperformance

• **Pour le fonds nourricier « UFF PRIVILEGE »**

1^{er} janvier 2021 : changement de l'indice de référencement MSCI Pan Euro pour l'indice STOXX Europe ex UK Large® (dividendes réinvestis).

10 mars 2021

- Mention SFDR article 6

1^{er} octobre 2021

- Suppression de la classification AMF
- Changement de stratégie de gestion
- Modification de l'objectif de gestion
- Introduction de la commission de surperformance
- Mention SFDR article 8

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

3 janvier 2022

- Conforme à la réglementation Taxonomie

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Préambule :

Conformément aux Directives UCITS V et AIFM, MYRIA ASSET MANAGEMENT a mis en place une politique de rémunération applicable aux collaborateurs dont les fonctions sont susceptibles d'influencer le profil de risque de la Société de Gestion ou des OPCVM et FIA gérés.

Le présent document est établi dans le prolongement de cette politique et vise à détailler les éléments quantitatifs et qualitatifs relatifs aux rémunérations versées au titre de l'exercice comptable 2021.

Éléments qualitatifs :

Conformément à la politique de rémunération de la Société de Gestion, la décision d'attribution des rémunérations est prise collégalement par le Conseil de Surveillance de MYRIA ASSET MANAGEMENT et présentée au comité des nominations et rémunérations du groupe UFF.

Le montant de ces rémunérations est apprécié sur la base des critères qualitatifs tels que déterminés dans la politique de rémunération (exemples : évaluation qualitative des résultats et performances individuels, appréciation du respect des procédures et de l'environnement de contrôle et de conformité...).

S'agissant des rémunérations variables, elles prennent exclusivement la forme de primes exceptionnelles ayant la nature de traitements et salaires. Compte tenu des montants déterminés au titre de l'exercice 2021, aucun versement en parts d'OPCVM ou de FIA ni report de versement n'ont été mis en œuvre.

Le Conseil de Surveillance procède annuellement à une revue indépendante de la politique de rémunération et veille à son respect par la Société de Gestion et à sa conformité à la réglementation.

Éléments quantitatifs :

Le personnel concerné ainsi que les rémunérations afférentes sont détaillés ci-dessous.

Effectif total sur l'année 2021 : 13, dont 5 preneurs de risque.

Rémunération brute totale + montant brut primes versées au titre de l'année 2021 : 1 015 milliers d'euros, le tout ventilé de la façon suivante :

1. en fonction des catégories de personnel :

- 721 milliers d'euros versés aux preneurs de risque,
- 294 milliers d'euros versés aux autres collaborateurs,

2. en fonction de la nature de la rémunération : (Toutes typologies de collaborateurs confondues)

- 850 milliers d'euros de rémunérations fixes,
- 165 milliers d'euros de rémunérations variables

FRAIS

Le fonds étant nourricier du FCP « MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE », les actifs ont été intégralement investis en parts de ce fonds.

Pour mémoire et conformément à ce qui est indiqué dans le prospectus complet, le fait d'investir dans un fonds maître fait supporter indirectement au fonds nourricier les frais de ce dernier.

Pour rappel, les tableaux des frais du fonds nourricier et de son maître sont les suivants :

Frais du fonds nourricier

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de fonctionnement et Frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	1,75 % TTC maximum
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	(1)

Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commissions de surperformance	Néant	Néant

Frais du fonds maître

Frais facturés à l'OPCVM		Assiette	Taux barème
<i>Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la Société de Gestion</i>		<i>Actif net</i>	<i>0,50 % TTC maximum</i>
<i>Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)</i>		<i>Actif net</i>	<i>*</i>
<i>Prestataires percevant des commissions de mouvement</i>	<i>Le dépositaire (pour le traitement des ordres)</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>De 18,24 euros à 150 euros TTC selon la transaction et en fonction de la zone géographique (voir tarification ci-dessous**).</i>
	<i>La société de gestion</i>	<i>Prélèvement sur chaque transaction</i>	<i>Actions : 0,50 % TTC Obligations : Néant</i>

<p style="text-align: center;"><i>Commissions de surperformance</i></p>	<p style="text-align: center;"><i>Actif net</i></p>	<p><i>A l'ouverture du nouvel exercice qui aura lieu le 1er janvier 2022, une commission de surperformance sera prélevée par la société de gestion. La commission de surperformance est basée sur la comparaison sur l'exercice entre la performance de la valeur liquidative de l'OPCVM et la performance de son indice de référence Stoxx Europe ex UK Large (dividendes nets réinvestis).</i></p> <p><i>En cas de surperformance de l'OPCVM à l'issue de la période d'observation de 12 mois, le partage de la partie de la performance de l'OPCVM supérieure à celle de l'indice de référence s'effectuera sur la base de l'actif net de l'exercice à hauteur de 15% pour la société de gestion et 85% pour les porteurs. La commission de surperformance sera provisionnée en cours d'exercice et prélevée à la fin de l'exercice même en cas de performance absolue négative de l'OPCVM.</i></p> <p><i>Cette partie variable est comptabilisée lors de l'établissement de chaque valeur liquidative. Elle fait l'objet d'une provision, ou le cas échéant d'une reprise de provision en cas de sous-performance de l'OPCVM plafonné à hauteur des dotations, calculée à chaque établissement de la valeur liquidative.</i></p> <p><i>Ces frais sont directement imputés au compte de résultat de l'OPCVM.</i></p> <p><i>La période de référence servant de base au calcul de la commission de surperformance, qui ne peut être inférieure à 12 mois, est l'exercice de l'OPCVM.</i></p> <p><i>A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2022, toute sous-performance du fonds par rapport à l'indice de référence est compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles. A cette fin, à chaque nouvelle sous-performance constatée au cours d'un exercice, une période d'observation extensible de 1 à 5 ans est instaurée, avec une remise à zéro du calcul à chaque prise de provision ou après 5 ans sans prélèvement de commission et sans nouvelle sous-performance constatée pendant la période d'observation.</i></p> <p><i>Après 5 ans sans prélèvement, mais en cas de nouvelle sous-performance au cours de ces 5 ans, c'est cette dernière sous-performance qui devra être compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles, selon les modalités décrites ci-dessus.</i></p> <p><i>La commission de surperformance est prélevée annuellement à chaque fin d'exercice.</i></p> <p><i>En cas de rachat des parts en circulation ayant servi d'assiette au calcul de la commission de surperformance, la quote-part de la commission de surperformance correspondante aux parts rachetées reste acquise à la société de gestion.</i></p>
---	---	---

() L'OPCVM pouvant être investi jusqu'à 5% en parts ou actions d'OPC, des frais indirects pourront être prélevés. Ces frais sont inclus dans le pourcentage de frais courants prélevés sur un exercice, présenté dans le document d'information clé pour l'investisseur.*

Année	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19
Surperformance nette du fonds	5%	0%	-5%	3%	2%	5%	5%	-10%	2%	2%	2%	0%	2%	-6%	2%	2%	-4%	0%	5%
Sousperformance à compenser l'année suivante	0%	0%	-5%	-2%	0%	0%	0%	-10%	-8%	-6%	-4%	0%	0%	-6%	-4%	-2%	-6%	-4%	0%
Base de calcul de la commission de surperformance	5%	0%	-5%	-2%	0%	5%	5%	0%	-8%	-6%	-4%	-4%	2%	-6%	-4%	-2%	-6%	-6%	1%
Paiement de la commission de surperformance	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Non	Non	Non	Oui

1 La sous-performance de l'année 12 à reporter en année 13 est 0% (et pas -4%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 8 qui n'avait pas été encore compensée (-4%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 8 est compensée jusqu'à l'année 12 incluse)

2 La sous-performance de l'année 18 à reporter en année 19 est -4% (et pas -6%) du fait que la sous-performance résiduelle provenant de l'année 14 qui n'avait pas été encore compensée (-2%) n'est plus prise en compte, vu que la période de 5 ans est finie (la sous-performance de l'année 14 est compensée jusqu'à l'année 18 incluse)

(**) Prestations perçues par le dépositaire pour le traitement des ordres.

Prestations & conditions tarifaires	ESES	Zone 1	Zone 2	Zone 3	Zone 4
Frais de transaction (R/I ou S/R)	10 €	25 €	45 €	100 €	150 €
Instruction manuelle ou réparée	5 €	5 €	5 €	5 €	5 €

ESES : France, Belgique, Pays-Bas.

Zone Groupe 1 : Valeurs de la zone monétaire EUR (hors ESES & Slovénie) : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Portugal + Clearstream, Euroclear, Etats-Unis, Japon, Norvège, Suède, Canada, Royaume-Uni, Suisse, Australie, Danemark.

Zone Groupe 2 : Israël, Thaïlande, Inde, Brésil, Slovénie, Nouvelle-Zélande, Hongrie, Taiwan.

Zone Groupe 3 : Mexique, Russie, République Tchèque.

Zone Groupe 4 : Qatar.

Pour information, le taux de frais courants prélevés par le fonds nourricier au titre de l'exercice clos au 31/12/2021 est de 2,83% et se décompose comme suit :

- 1,75% de frais de gestion propres au nourricier
- 1,08% de coûts induits liés à l'investissement dans le fonds Maître

Autres informations

Les commissions de mouvement sont perçues par la société de gestion. Des frais forfaitaires sont prélevés sur chaque transaction par le conservateur.

EXERCICE DU DROIT DE VOTE AUX ASSEMBLÉES POUR LES TITRES DÉTENUS EN PORTEFEUILLE

L'exercice du droit de vote pour les titres détenus dans le portefeuille est effectué en toute indépendance dans l'intérêt exclusif des porteurs de parts. Le gérant financier exerce au fil de l'eau les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille selon sa propre politique d'exercice.

LA SÉLECTION ET L'ÉVALUATION DES INTERMÉDIAIRES ET CONTREPARTIES

Conformément au Règlement Général de l'AMF, la société de gestion a mis en place une « Politique de Meilleure Sélection / Meilleure exécution » des intermédiaires et contreparties, tenue à disposition des investisseurs sur le site internet de la société de gestion www.myria-am.com.

L'objectif de cette politique est de sélectionner, selon différents critères prédéfinis, les négociateurs et les intermédiaires dont la politique d'exécution permettra d'assurer le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle du calcul de l'engagement telle que définie à l'article 411-73 et suivants du Règlement Général de l'AMF. Le niveau maximal d'exposition de l'OPCVM aux marchés pourra être porté jusqu'à 200% de l'actif net.

CRITÈRES ESG

Compte tenu de la nature des stratégies d'investissements mises en œuvre par la société de gestion, à savoir la sélection de gérant dans le cadre de la multi gestion, le choix des sous-jacents utilisés n'est pas dicté ni contraint par la prise en compte de critères ESG.

POLITIQUE DE DISTRIBUTION

L'OPCVM a opté pour le mode d'affectation des sommes distribuables suivant : capitalisation.

RÈGLES D'INVESTISSEMENT

Le fonds respecte les règles d'investissement et les ratios réglementaires définis par le Code Monétaire et Financier et par le Règlement Général de l'AMF.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE

Compte tenu de la nature de la gestion financière du FCP, la société de gestion n'utilise aucune technique de gestion efficace de portefeuille.

RÈGLEMENT SFTR

Au cours de l'exercice, le Fonds maître s'est conformé aux règles telles que définies dans le règlement SFTR pour le ré emploi des sommes reçues en collatéral des opérations de cessions temporaires.

RESPECT DES EXIGENCES D'INVESTISSEMENT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 91 QUATER L DU CODE GÉNÉRAL DES IMPÔTS ANNEXE 2 RELATIVE AU PEA

Au cours de l'exercice comptable, la société de gestion confirme le respect du taux minimum de 75% d'investissement de l'actif du Fonds en titres ou droits mentionnés aux a, b et c du 1° du I de l'article L. 221-31 du Code Monétaire et Financier.

MONTANT DES TITRES PRÊTÉS EN PROPORTION DU TOTAL DES ACTIFS POUVANT ÊTRE PRÊTÉS DÉFINIS COMME EXCLUANT LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT

Myria Concept Actions	Lendable Value (EUR)	OnLoan Value (EUR)	Utilisation Ratio (%)
Janvier	52 450 121 €	932 827 €	1,779%
Février	31 280 915 €	1 238 €	0,004%
Mars	- €	- €	0%
Avril	- €	- €	0%
Mai	- €	- €	0%
Juin	- €	- €	0%
Juillet	- €	- €	0%
Aout	- €	- €	0%
Septembre	- €	- €	0%
Octobre	- €	- €	0%
Novembre	- €	- €	0%
Décembre	- €	- €	0%
Average	6 977 586 €	77 839 €	0,149%

TYPE ET QUALITÉ DES GARANTIES

Actifs	Marge	Périmètre
Numéraire	100%	EUR, USD
Obligations d'Etat et Supranational	102%	Rating AAA/ AA-
	104%	Rating A+/ BBB-
Actions	105%	Market capitalization >500mio euros, max 2% capitalisation boursière par ISIN Pays éligibles: OCDE et Hong Kong
ETF	105%	indice Markit, Obligations / actions
Obligations d'entreprise	105%	Rating AAA/AA-
	108%	Rating A+/ BBB-

Rapport d'activité de l'OPCVM maître

« MYRIA ACTIONS DURABLES

EUROPE »

LE RAPPORT DE GESTION DE MYRIA AM. **JANVIER 2021 - DECEMBRE 2021**

JANVIER 2021

Le mois de janvier 2021 a été marqué par une actualité toujours aussi riche sur les vaccins et leur disponibilité. Dès les premiers jours du mois, les campagnes de vaccinations ont été lancées dans de nombreux pays occidentaux, ce qui a donné lieu, comme c'est désormais l'habitude, à des critiques aussi exacerbées que peu constructives sur les rythmes adoptés par tel ou tel pays notamment en Europe. De surcroît, les psychodrames plus ou moins organisés et scénarisés au sujet des ruptures de chaînes de production de ces vaccins, des conditions de conservation ou des retards de livraison vis-à-vis notamment de l'Union européenne, ont émaillé l'actualité. Finalement, et malgré quelques contretemps ponctuels, force est de constater qu'on ne compte aucun retard significatif dans l'inoculation des vaccins aux populations.

Sur le plan politique, l'actualité a été également riche, notamment aux Etats-Unis. En effet, l'entrée en fonction de Joe Biden et l'obtention d'une majorité démocrate au Sénat ont été éclipsées par le déchainement de violences occasionnées par la tentative de prise du Capitole par les partisans de Donald Trump. Cette insurrection, encouragée par les tweets rageurs du Président sortant, lui a valu d'être sous le coup d'une deuxième procédure d'« empêchement » qui, si elle venait à être validée, lui fermerait définitivement les portes d'un hypothétique retour sur le devant de la scène en 2024. Néanmoins, ce que l'on retiendra surtout de l'actualité américaine, c'est la mise en déroute, probablement provisoire, de fonds spéculatifs spécialisés dans la vente à découvert de titres de sociétés en souffrance par l'afflux d'ordres d'achats massifs émanant d'investisseurs individuels organisés sur le réseau social Reddit. Sur le mois, GameStop Corp aura vu son cours multiplié par 17 avant de refluer significativement.

Ainsi, janvier n'aura pas permis aux marchés financiers mondiaux de continuer leur progression et se solde, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis par une performance légèrement négative. En revanche, les marchés émergents, forts de leurs statistiques économiques, continuent de progresser significativement. Sur le front des taux d'intérêt, alors qu'on observe un calme plat relatif sur les taux européens, la courbe des taux américaine s'est pentifiée via la partie longue, du fait de l'espoir suscité par l'ampleur du plan de relance à 1 900 milliards de dollars mis au point par l'administration Biden.

En Europe, le retour des contraintes dans la plupart des pays sous la menace des différents variant a logiquement affecté les secteurs de l'immobilier (-4.2%), de la finance (-2.8%) et de la consommation de base (-2.8%). A l'inverse, le secteur de la technologie (+2.8%) continue de bénéficier de cet environnement déprimé. Le secteur de l'énergie (+2%) tire lui aussi son épingle du jeu, porté par le baril de Brent de la mer du Nord qui s'envole de plus de 7% sur le mois suite à la décision, début janvier, des membres de l'OPEP de continuer à limiter leur production. Enfin au niveau des bénéfices par action pour 2021, le consensus est attendu en fort rattrapage avec une hausse de 43%.

Concernant le portefeuille, la sortie du Royaume-Uni de l'Union européenne depuis le 31 décembre 2020 nous a amené à modifier notre indice de référence afin de rester en phase avec notre objectif de gestion. Ainsi, nous avons été contraints de réduire ou vendre la plupart des valeurs britanniques que nous détenions comme Astrazeneca, HSBC, Rio Tinto, Royal Dutch, Unilever, etc...

Nous effectuons par ailleurs un arbitrage de Puma sur Adidas après un très beau parcours, pour lequel nous estimons que les catalyseurs à court terme sont plus importants (vente de Reebok,

journee investisseurs le 10 mars) et dont la valorisation est moins exigeante. En outre, nous initions une ligne sur Capgemini et sortons du groupe informatique français Atos à la suite d'une fuite dans la presse sur des discussions avec DXC Technology, un acteur américain important de la technologie. Le marché a été surpris par la nouvelle qui est contraire à la stratégie jusqu'alors annoncé par Atos. Nous anticipons donc une perte de confiance dans le management par les investisseurs.

FÉVRIER 2021

L'euphorie boursière des quinze premiers jours du mois de février 2021 a été largement stimulée par les espoirs de la mise en place d'un plan de relance de 1 900 MdsUSD par l'administration Biden aux Etats-Unis. On a donc assisté à un violent rebond des actifs risqués partout dans le monde, certains marchés progressant de plus de 6%. Mais, dans la continuité de ce qui s'est passé en janvier, les marchés obligataires ont continué de traduire ce plan, qui représente environ 9% du PIB Américain, en un scénario de forte croissance sur les années à venir. En conséquence, les taux d'intérêts se sont fortement tendus, notamment aux Etats-Unis où le taux à 10 ans est passé de 1,07% à plus de 1,5% à la fin du mois de février.

Ainsi, cet événement obligataire impromptu a fait dérailler le rallye haussier des actions typées croissance comme en a témoigné le comportement du Nasdaq sur la deuxième partie du mois. Cet indice largement exposé aux valeurs technologiques a en effet perdu jusqu'à près de 8% pour terminer le mois en légère hausse de moins de 1%.

Dans ce contexte chahuté, ce sont sans surprise les valeurs les plus en retard, au premier rang desquelles les bancaires européennes, qui ont tiré leur épingle du jeu. En février, leur indice progresse de plus de 18%. Elles ont de surcroît été aidées par le lancement d'une opération de retrait de la cote de Natixis par sa maison mère BPCE.

Au global, février se solde par une surperformance très importante des actions dites décotées par rapport aux actions typées croissance, de l'ordre de 4% de part et d'autre de l'Atlantique.

Sur le portefeuille, le repositionnement sur des valeurs décotées engagé à partir du troisième trimestre de l'année dernière a porté ses fruits sur le mois avec en particulier une contribution importante du secteur financier. L'exposition maintenue aux banques a permis de bénéficier du fort rebond engagé par le secteur, et la sélection de banques françaises, espagnoles et italiennes a été le bon choix. Nous avons soldé les Natixis après une hausse de plus de 40% depuis le début de l'année, matérialisant ainsi un gain sur l'investissement. Sur les assurances, pour compenser la réduction de la position sur Aviva nous avons renforcé sensiblement le réassureur allemand Munich Re. De la même façon, sur le secteur pétrolier qui a très bien performé, nous avons compensé la réduction des BP par l'initiation d'une nouvelle position sur son comparable italien, ENI. Sur les autres secteurs, souhaitant accompagner le mouvement du marché vers les cycliques nous nous sommes tournés vers de nouveaux dossiers que nous considérons en retard ou qui devraient bénéficier de la réouverture à venir des économies. Ainsi, nous avons investi sur la maison mère de Zara, Inditex, sur l'équipementier aéronautique Safran ou encore sur le groupe technologique austro-helvète AMS.

MARS 2021

Le mois de mars 2021 aura été marqué par les statistiques ayant trait à l'épidémie de Covid-19. En effet, des dissensions au sein de l'Union sont apparues au grand jour, le Président Macron reconnaissant des erreurs dans la mise en place de la stratégie vaccinale au niveau européen, alors même que la Commission européenne n'avait aucune compétence reconnue pour la gérer. Ainsi, une partie des désordres géopolitiques, comme le coup d'Etat en Birmanie ou la mise en cause de la Chine au sujet de la répression des Ouïghours, a été quasiment éclipsée par le nombre de personnes vaccinées d'une première ou d'une seconde dose de Moderna, Pfizer BioNtech ou AstraZeneca, dans la plupart des pays du globe.

Sur les marchés actions, c'est encore un mois très favorable en moyenne, marqué pourtant par de fortes disparités géographiques et sectorielles. En Europe, l'indice Stoxx600 a ainsi progressé de plus de 6% mais les valeurs décotées ont une nouvelle fois surperformé les valeurs de croissance d'environ 2%. Au niveau des secteurs, la rotation a été moins marquée que les mois précédents mais elle s'est tout de même confirmée avec la forte hausse de secteurs cycliques tels l'automobile (+16%) ou la Chimie (+10%).

Sur le portefeuille le secteur financier a été le plus contributeur en absolue et en relatif avec notamment les très bonnes performances de Caixa Bank en Espagne et d'Intesa SanPaolo en Italie. L'énergie a également connu un très bon mois et nous en avons profité pour sortir le titre BP du portefeuille alors que nous avons déjà investi le mois précédent sur son comparable italien, ENI dans cette perspective. A l'inverse, la consommation discrétionnaire a pénalisé le fonds avec notamment le rattrapage de Kering sur lequel nous refusons toujours d'arbitrer. Néanmoins, nous avons largement bénéficié du rebond exceptionnel de plus de 37% du groupe Volkswagen dont le changement total de stratégie a été bien reçu par les investisseurs.

En termes d'opérations, au-delà du pétrole, nous avons initié une nouvelle ligne sur Danone à la suite du départ de Monsieur Faber, considérant que cela pouvait donner un nouveau souffle au groupe, sans pour autant constituer une ligne trop importante dessus. Nous avons également profité de prises de profits sur le secteur technologique pour renforcer de manière très opportune certaines positions existantes (ASML, STM, AMS) et pour intégrer une nouvelle ligne, le groupe suisse Temenos, spécialiste des logiciels bancaires et dont le développement aux Etats-Unis est particulièrement prometteur. Du côté des ventes, deux titres britanniques ont quitté le portefeuille, Reckitt Benckiser dont les perspectives à court terme ne sont pas enthousiasmantes et AstraZeneca dont les péripéties sur le vaccin nous ont semblé suffisamment contrariantes pour ne plus nous permettre de considérer notre scénario comme suffisamment sûr. Enfin, nous avons sorti Essity que nous avons intégré prévoyant qu'il bénéficie de la crise sanitaire et qui n'a pas joué ce rôle de manière suffisamment satisfaisante.

AVRIL 2021

Sur le mois, le scénario de reprise cyclique se confirme dans les pays développés mais montre toutefois des signes d'affaiblissement dans les pays émergents. Aux Etats-Unis, l'amélioration économique s'est poursuivie sur fond de diminution de la propagation du Covid-19 et d'accélération de la campagne de vaccination. Les indicateurs avancés (indices PMI, confiance des consommateurs) continuent leur progression et confirment la forte accélération de l'activité au 1er trimestre (+6.4% en glissement annuel). Cette tendance positive devrait se poursuivre, portée par la présentation par l'administration américaine d'un plan d'infrastructure de grande envergure mais nécessitant encore l'approbation du Congrès. En zone euro, les signaux sont encourageants pour la reprise malgré une baisse de l'activité au 1er trimestre (-0.6%). En effet, depuis le mois de mars, les enquêtes de confiance et les indices PMI sont en nette progression laissant présager que le creux de la vague est derrière nous. De plus, l'accélération des campagnes de vaccination et l'assouplissement des mesures de confinement devraient favoriser une amélioration de l'activité dans les prochains mois. Dans les pays émergents en revanche, on constate un fléchissement de la reprise économique, notamment en Chine où la croissance n'a progressé que de 0.6% au 1er trimestre. L'évolution de la situation sanitaire reste en effet préoccupante en Inde et au Brésil risquant d'impacter durablement leur économie.

Dans ce contexte, les actions ont poursuivi leur progression sur le mois d'avril avec une hausse de +4.5% pour l'indice MSCI World. Sur le plan géographique, les actions américaines (+5,4%) ont surperformé la plupart des autres marchés, portées par les plans de relance et le maintien d'une communication accommodante par la Fed. Du côté européen, les actions progressent de 2,2% sur le mois, avec une nette surperformance des valeurs de croissance (+3.8%) par rapport aux valeurs décotées (+0.5%), après une forte sous-performance au 1er trimestre suite à la remontée des taux longs. A l'inverse, les actions japonaises (-2.8%) restent pénalisées sur le mois par la hausse du Yen et le regain des contaminations de Covid-19.

Le mois d'avril a également été marqué par de nombreuses publications de résultats, qui ont dans l'ensemble été supérieures au consensus puisque près de 40% des entreprises constituant le Stoxx 600 ont battu leurs attentes de résultats, un chiffre très élevé sur une base historique. Toutefois les réactions de prix ont été plus mitigées, signe que le marché avait largement anticipé cette phase de bons résultats comme en témoigne le niveau très élevé (38.5%) de croissance des BPA attendu en 2021.

Au niveau du portefeuille, nous réalisons plusieurs mouvements sur le mois. Nous participons à l'introduction en bourse d'Allfunds, une plateforme espagnole spécialisée dans la distribution de fonds en Europe avec plus de 100 000 fonds référencés pour environ 1 200Mds€ d'encours. Ce véritable Amazon de la distribution de fonds devrait profiter du très large marché de la gestion d'actifs encore

largement fragmenté et inefficace aujourd'hui. Nous cherchons par ailleurs à renforcer notre exposition à la thématique de réouverture de l'économie en introduisant des titres que nous jugeons en retard sur le cycle à l'instar d'Air France et d'Unibail-Rodamco-Westfield. A l'inverse, nous sortons de Veolia suite au succès, non sans difficulté, de l'offre publique d'achat sur Suez. Enfin nous prenons quelques profits sur Prosus, avec le risque que la pression exercée par le gouvernement Chinois s'accroisse, et sur Worldline, à la suite du très fort rebond du titre en fin de mois.

MAI 2021

Sur le mois de mai l'actualité économique et financière aura été foisonnante. Tout d'abord, la publication d'un chiffre d'inflation américain de 4,2% en glissement annuel aura eu pour conséquence de raviver les craintes d'un resserrement monétaire plus rapide que prévu de la part de la Réserve fédérale américaine. Il faut dire que le rebond de l'économie américaine au premier trimestre 2021 a été très fort avec une croissance supérieure à 6% en rythme annualisé. En comparaison, les taux de croissance européens font pâle figure, avec -0.1% en France et -1.5% en Allemagne sur la même période. Néanmoins, les marchés européens restent soutenus par l'espoir que les mesures budgétaires prises notamment par l'Administration Biden, qui enchaîne les plans de soutien à l'activité, soient très profitables aux entreprises de l'Union européenne et permettent de faire redémarrer rapidement l'économie du vieux continent. Quoi qu'il en soit, le découplage de la croissance de part et d'autre de l'Atlantique est très important.

Par ailleurs, sur le front des taux d'intérêt, le rebond de l'inflation n'aura eu finalement aucun effet notable puisque le 10 ans américain fait du surplace et affiche un rendement proche de 1.6% tandis que celui de son homologue français reste au niveau de 0.17%. Enfin, l'Euro continue sa progression face aux principales devises et vaut désormais 1.22\$ (+1.7% sur le mois) et 134 yens (+2% sur le mois).

Dans ce contexte de réouverture de l'économie et de forte accélération de l'inflation, votre indice de référence, le Stoxx Europe ex UK, a fait fi du fameux adage boursier « sell in may and go away » et a poursuivi sa progression régulière affichant un 4ème mois consécutif de hausse (+2.2%), portant la hausse depuis le début de l'année à plus de +12,8%. Les évolutions sectorielles se sont néanmoins faites de manière dispersée sur le mois. Ainsi, les secteurs les plus en hausse ont été ceux les plus sensibles à ces deux thématiques, à l'instar du transport (+9,1%), du luxe (+7,1%), de la distribution alimentaire (+5,2%), de l'automobile (+4,9%) et des banques (+3,9%). A l'inverse, les secteurs des services aux consommateurs (-3,9%), des semi-conducteurs (-3,2%) et de la vente au détail (-3,1%) ont subi des prises de profit dans cet environnement inflationniste et de pénurie mondiale de puces. De son côté, le bitcoin a perdu 35% de sa valeur, pénalisé par les tweets d'Elon Musk, par l'interdiction imposée par le gouvernement chinois à ses institutions financières d'utiliser les cryptomonnaies et par la volonté de plus en plus manifeste des banques centrales de créer leur propre monnaie numérique. Au niveau des bénéfices par actions, le consensus ne faiblit pas et attend désormais une hausse de +37% en croissance de +2% en mai.

A l'échelle du portefeuille, nous avons poursuivi les renforcements sur les titres que nous jugeons en retard sur le cycle à l'image d'Air France et d'Unibail-Rodamco-Westfield. Nous avons également participé à l'augmentation de capital d'Euronext pour financer le rachat de Borsa Italiana, qui poursuit ainsi sa stratégie de construction d'une bourse pan-européenne afin d'offrir aux opérateurs européens une liquidité accrue et des coûts de transactions toujours plus faibles. Enfin, nous profitons d'une faiblesse sur le titre Adidas suite à la polémique sur le travail forcé des ouïghours, que nous jugeons passager, pour nous renforcer.

JUIN 2021

Et de cinq à la suite ! Cela fait cinq mois désormais que les marchés financiers actions sont en hausse et accompagnent l'accélération prévisible de la croissance due à la réouverture des économies. Néanmoins, cette nouvelle progression est assortie d'une très forte dispersion, tant au niveau géographique qu'au niveau des styles. Au cours des trois derniers mois, les valeurs dites décotées ou cycliques ont tenu le haut du pavé et ont bénéficié de la pentification de la courbe des taux intervenue par la hausse des maturités longues. Le quasi-doublement du taux 10 ans aux Etats-Unis est intervenu à la suite de la publication de chiffres d'inflation relativement hauts, cette statistique répercutant

complètement la normalisation des prix des matières premières qui ne pâissent plus réellement de la crise sanitaire. Pour autant, les chiffres du chômage américain, qui ne se réduit pas aussi rapidement qu'anticipé, ont stoppé net la progression des taux d'intérêt à long terme. Et la Réserve fédérale américaine qui, lors de sa réunion du mois de juin, a bien pris acte de cette hausse, a réussi à tenir un discours sur le fil du rasoir, qui a non seulement rassuré les marchés sur le caractère transitoire du retour de l'inflation, mais les a également préparés à une sortie possible de la politique des taux à 0% d'ici à 2023, plutôt que 2024.

Ainsi, le mois de juin aura été celui du retour en grâce des valeurs de croissance et c'est sans surprise que les valeurs technologiques ont su profiter de cet environnement, notamment aux Etats-Unis où le Nasdaq affiche une progression proche des 6% en dollar. En Europe, ces mêmes valeurs de croissance affichent une progression moyenne de plus de 4%, avec une surperformance des grandes capitalisations.

Sur le mois nous maintenons notre positionnement équilibré dans un contexte de pause de la rotation sectorielle entamée en fin d'année dernière avec les espoirs de sortie de la pandémie. Nous continuons pour autant de nous renforcer sur des valeurs exposées à la réouverture de l'économie écartant, pour le moment, les risques d'invalidation de notre scénario par la propagation de variants du virus.

Alors que le portefeuille a un peu souffert de son positionnement sur certains dossiers délaissés au cours du mois, nous avons décidé de prendre des bénéfiques, voire de sortir de certaines positions n'offrant plus, selon nous, de potentiel d'appréciation dans les mois à venir. Nous sommes sortis de Kerry Group et avons réduit notre surexposition au secteur financier dans un contexte de volatilité sur les taux. Nous profitons par ailleurs d'un rebond extrêmement fort sur Grifols (plus de 15% en une journée), à la suite de l'annonce de l'échec d'un concurrent dans le traitement d'une maladie rare, pour vendre une partie de la ligne. Du côté des achats, nous avons arbitré la ligne d'Eiffage sur Vinci, dont l'exposition aux aéroports offre plus de potentiel d'appréciation. Nous avons également acheté sur repli du Allfunds, du Temenos ainsi que du Unibail-Rodamco-Westfield.

JUILLET 2021

Au cours du mois de juillet les marchés progressent encore alors que les mesures budgétaires et monétaires sont toujours omniprésentes. Ils ne semblent pas vraiment ébranlés par la recrudescence de cas de COVID-19 notamment en Europe, alors que le variant delta est désormais principalement impliqué dans les contaminations. De même, les manifestations sporadiques contre le Pass sanitaire et les mesures coercitives visant à atteindre rapidement l'immunité collective prises par la plupart des gouvernements des pays développés n'ont quasiment aucun effet notable sur l'humeur des marchés, tant l'adhésion à la vaccination et à l'espoir de retrouver la vie d'avant sont majoritaires dans les opinions publiques.

Dans ce contexte plutôt rassurant, plusieurs questions se posent, notamment quant à la vigueur de l'économie une fois dissipés les effets liés à la réouverture et les craintes d'un retour de l'inflation. Le rythme de la reprise économique, qui jusque-là avait été plus rapide qu'anticipé, semble en effet ralentir un peu partout dans le monde et le retour de l'inflation commence à se matérialiser. Si les conjectures sur le changement de ton des banquiers centraux feront bientôt leur retour avec la tenue du symposium de Jackson Hole fin août aux Etats-Unis, pour l'heure, les taux d'intérêt corrigent leur remontée très rapide des mois précédents, mouvement contre-intuitif compte tenu des chiffres d'inflation record publiés.

Sur le plan microéconomique, on constate que les résultats des entreprises sont plutôt très bons, avec 60% des entreprises européennes qui ont battu les attentes des analystes au niveau du chiffre d'affaires. Cependant, les accidents de parcours, qui représentent 16% des entreprises, se paient très sévèrement, avec des baisses vertigineuses pour les mauvais élèves. De plus, la reprise en main tonitruante du gouvernement chinois sur les entreprises technologiques, à commencer par celles du secteur de l'éducation et du e-commerce, a provoqué des baisses très importantes sur ces valeurs, ce qui a fait plonger les marchés actions émergents de 7% sur le mois.

Ainsi, sur le mois, les secteurs des services aux collectivités (-3.8%) et de la finance (-3%) affichent des performances négatives, pénalisés par leur sensibilité aux taux d'intérêt. A contrario, le secteur de la santé (6%) et celui de la technologie (3.6%) affichent de belles performances dans une atmosphère de retour du risque sanitaire. Au niveau des mouvements, après un parcours chaotique, nous sortons

totallement du fabricant de semi-conducteurs AMS, dont le redressement devrait prendre du temps après la perte d'un contrat avec son principal client Apple. Nous arbitrons enfin une partie de Worldline au profit de Nexi dans le secteur des paiements, suite à l'état d'avancement de la revue stratégique des terminaux de paiement que le groupe devait initialement céder avant la fin de l'année.

AOÛT 2021

Le mois d'août 2021 a été marqué par une actualité économique, politique et géopolitique foisonnante, et par une nouvelle progression des marchés actions, totalement au diapason de la Réserve fédérale américaine. Ainsi, août 2021 restera marqué par le retour au pouvoir des Talibans en Afghanistan. En effet, après vingt ans de présence, le Président Biden a réalisé ce que Donald Trump avait préparé, et a rapatrié ses troupes aux Etats-Unis. En Chine, après la reprise en main des entreprises de soutien scolaire, le gouvernement a entrepris de mettre au pas les sociétés proposant des jeux vidéo en ligne. Désormais, les mineurs ne pourront plus jouer que trois heures par semaine, et seulement entre 20h et 21h les vendredis, week-ends et jours fériés. Enfin plus proche de nous, en France, la contestation anti-pass sanitaire et anti-vaccins semble s'essouffler au fil des semaines alors que, dans le même temps, le gouvernement annonce la fin du télétravail obligatoire et du « quoi qu'il en coûte » via la suppression, le 30 septembre prochain, du Fonds de Solidarité.

Sur les marchés financiers, l'ambiance reste globalement au beau fixe. Dans les pays émergents, la politique chinoise est digérée lentement par les opérateurs et les places boursières retrouvent un peu de couleurs. Dans les pays développés, l'euphorie prédomine avec l'amplification de la réouverture des économies. Ainsi, les places boursières européennes reviennent à leurs plus hauts niveaux historiques, tandis que les places américaines volent de record en record. Il faut saluer à ce propos l'habileté du Président de la Réserve fédérale américaine qui a annoncé une politique de réduction de l'assouplissement quantitatif tout en la déconnectant d'une future hausse des taux qui n'interviendra sans doute pas avant l'année 2023. Jérôme Powell a également réitéré le fait que le haut niveau de l'inflation actuelle était probablement transitoire pour la Banque centrale. Ainsi, les marchés obligataires ont parfaitement réagi, les taux à long terme américains n'affichant que quelques points de base de hausse sur le mois.

C'est pourquoi, dans ce contexte, notre indice de référence continue son ascension spectaculaire et affiche désormais un 7ème mois de progression (+2.4%), en hausse de +20,5% depuis le début de l'année. Pour autant, tout n'est pas rose, les commentaires du président Chinois Xi Jinping sur la nécessité d'une « prospérité commune » et la volonté de redistribuer les richesses excessives, ont pesé sur le secteur du luxe qui affiche un fort repli (-5,7%) sur le mois. Par ailleurs, comme lors du premier confinement, le retour sur le devant de la scène de la situation sanitaire avec la propagation du variant Delta inquiète et profite aux secteurs de la technologie (+6,9%), des services aux collectivités (+4,1%) et de la santé (+3,3%).

Au niveau du portefeuille, nous sortons de la holding de la famille Agnelli, le groupe Exor, après un beau parcours au profit du constructeur Franco-Italien Stellantis. Nous continuons par ailleurs de nous renforcer sur le distributeur de fonds espagnol Allfunds, dont l'introduction en bourse a rencontré un vif succès. Nous sortons enfin du géant des services informatiques, Capgemini, après un parcours de plus de 50%, suite à son introduction dans le portefeuille en janvier dernier, et dont la valorisation est devenue exigeante. Nous prenons finalement quelques profits sur Vivendi et Novo Nordisk après le rallye de leurs titres sur le mois d'août.

SEPTEMBRE 2021

Alors que depuis près de 18 mois, l'attention des investisseurs s'était exclusivement focalisée sur l'épidémie de Covid 19 et son impact sur la fermeture puis la réouverture des économies, le mois de septembre 2021 a marqué une rupture salutaire puisque le marché s'est à nouveau concentré sur des données économiques tangibles qui vont constituer des thèmes stratégiques dans les prochaines semaines. Ainsi, après une remontée qualifiée de temporaire par la plupart des Banques centrales, force est de constater que l'inflation publiée, notamment Outre-Atlantique et dans une moindre mesure en Europe, se maintient à un niveau jamais vu depuis plus d'une décennie.

Néanmoins, même si le pic d'inflation, dû à des effets de base très faibles, est à priori passé, on ne peut que constater quotidiennement les pénuries qui sévissent à l'heure actuelle dans toutes les zones

géographiques, en particulier celles que subissent les Britanniques, qui du fait de la conjonction du Brexit et de la pandémie, a complètement désorganisé les chaînes d'approvisionnement de certains produits.

Sur le front économique, Evergrande, le géant de l'immobilier chinois dont le modèle d'affaires est fondé sur la hausse continue des prix, a reconnu connaître de grandes difficultés financières, étranglé par une dette de l'ordre de 260 milliards d'euros. Si le marché parie sur une sortie de crise ordonnée, pilotée par le gouvernement chinois, les opérateurs restent vigilants sur l'éventuel effet domino.

Après 7 mois consécutifs de hausse, les marchés ont ainsi marqué le pas. Mais, au-delà du léger repli c'est surtout la rotation sectorielle qui a été importante avec le style « croissance » qui a sous-performé le style « value » sur le mois. La remontée des taux a entraîné le mouvement et vient soutenir le positionnement du fonds que nous avons maintenu sur le secteur financier notamment. A l'inverse, le secteur du luxe a baissé de 4%, souffrant de prises de bénéfices après un parcours impressionnant. Le prétexte de cette baisse a été l'important flot de nouvelles parvenant des autorités chinoises, s'attaquant à différents secteurs mais visant en particulier à réduire les inégalités sociales. Politique qui par le passé s'est déjà montrée peu favorable aux signes extérieurs de richesse, et donc au luxe.

Sur le mois, le portefeuille a mieux résisté que le marché du fait de sa construction et de la légère repondération au cours de l'été des secteurs les plus décotés. Dans ce contexte, sans surprise, les principaux contributeurs à la performance ont été les valeurs bancaires (BNP en particulier), pétrolières et celles liées à la réouverture comme Inditex (maison mère de Zara) et AENA (l'opérateur des aéroports espagnols). Concernant les opérations, nous avons pris quelques bénéfices sur les valeurs technologiques (ASML et STM) ainsi que sur Deutsche Post alors que le titre se rapproche de nos objectifs de cours. Enfin, nous avons renforcé Vivendi juste avant la cotation de la branche Universal Music Group qui a permis de valoriser cette activité bien au-dessus de sa valeur implicite lorsqu'elle était encore au sein du groupe Vivendi.

OCTOBRE 2021

Le mois d'octobre a été le théâtre d'un violent rebond des marchés financiers, signe que les opérateurs se sont définitivement accoutumés à la pandémie de Covid-19 et que, désormais, seules les dynamiques macroéconomiques et microéconomiques comptent.

Ainsi, sur le plan macroéconomique, les banquiers centraux ont bien préparé les marchés financiers à un changement de régime des politiques monétaires. En effet, si les inflations publiées de part et d'autre de l'Atlantique sont substantiellement supérieures aux cibles des principales banques centrales, les investisseurs restent persuadés que ces dernières seront très pragmatiques lorsqu'il s'agira de ralentir progressivement le rythme des injections de liquidités déployées depuis 18 mois maintenant, voire qu'elles répondront aux attentes plutôt que de les anticiper. En conséquence, on constate une forte volatilité des niveaux absolus des taux d'intérêts, aussi bien en Europe qu'aux Etats-Unis. En Europe notamment, les rendements commencent leur normalisation et redeviennent progressivement positifs sur la plupart des maturités, hormis en Allemagne. Aux Etats-Unis, les rendements se redressent également et le taux à deux ans s'approche du niveau de 0,50%, signe que les marchés financiers ne redoutent plus un éventuel resserrement monétaire. Ailleurs, la banque centrale d'Australie a annoncé ne plus contrôler la partie courte de la courbe, propulsant le taux à deux ans au-dessus de 0,65%. Enfin, la banque centrale du Canada a cessé ses achats d'obligations fédérales et a averti qu'elle pourrait remonter son taux directeur plus tôt que prévu, sans que les marchés d'actions s'en émeuvent outre mesure.

Sur le plan microéconomique, la saison des résultats trimestriels a commencé et vient corroborer les principales dynamiques macroéconomiques. Ainsi, dans ce contexte porteur, votre indice de référence progresse de +5,1% sur le mois, tiré par le secteur des services aux collectivités (+6,6%), de la finance (+6,2%) et de la technologie (+6%). A noter également, une nouvelle série de très bonnes publications des acteurs du luxe à l'instar de LVMH qui progresse de +9,2% sur le mois, de L'Oréal (+10,7%), ou encore d'Hermès (+14,6%) et de Moncler (+17,2%). A contrario, le secteur des services de communications recule à nouveau (-3,3%), pénalisé par la publication de résultats mitigés de Telecom Italia (-9,2%) qui avertit pour la seconde fois en 6 mois.

Au niveau du portefeuille, nous sortons du constructeur allemand Volkswagen, au profit d'un autre constructeur, allemand lui aussi, Daimler. Selon nous, la maison mère de Mercedes, dont le portefeuille est beaucoup plus haut de gamme que son homologue, devrait mieux résister dans un contexte de baisse des volumes, d'inflation et de pénurie de composants. Par ailleurs, la scission à venir de la division poids lourd du groupe, Daimler Truck, nous semble créatrice de valeur. Nous introduisons également Lonza group, sous-traitant Suisse spécialisé dans la fabrication de médicaments pour les grands groupes pharmaceutiques, qui bénéficie d'un regain d'intérêt suite à la cession de sa division ingrédient en juillet dernier. Nous prenons enfin une partie de nos profits sur Deutsche Telekom suite au bon parcours du titre depuis le début de l'année.

NOVEMBRE 2021

Le mois de novembre aura été très volatil avec deux périodes bien distinctes. La première jusqu'au 25 novembre avec la poursuite du rebond initié au cours du mois d'octobre et des indices qui volaient de record en record. En effet, jusqu'à cette date, les investisseurs avaient pris le parti de penser que l'inflation, même si elle restait élevée, était finalement un signe de vigueur de la reprise économique. Le prix du pétrole commençait d'ailleurs à refluer vers les 80\$ le baril, indiquant que les interventions politiques étaient temporairement suivies d'effets. De plus, la puissance de la reprise était corroborée par des chiffres d'activité extrêmement encourageants publiés de part et d'autre de l'Atlantique. Notamment, les Etats-Unis affichaient une telle robustesse économique (taux de chômage en amélioration constante, nombre de création d'emploi, résultats des entreprises) que la Réserve fédérale américaine a pu se payer le luxe d'annoncer un ralentissement de son programme d'assouplissement quantitatif et d'en prévoir l'extinction d'ici à la mi-2022, sans faire dérailler pour autant les marchés financiers. Ainsi, jusqu'au 25 novembre, tout était en place pour assister à un rallye de fin d'année qui aurait été le point d'orgue d'une année historique.

La deuxième, moins euphorique, avec la découverte d'un nouveau variant de la Covid-19, le treizième baptisé Omicron, a remis le feu aux poudres. Entre la préconisation d'une troisième dose de vaccin annoncée le matin même pour l'ensemble des adultes en France, les déclarations contradictoires tantôt rassurantes, tantôt anxiogènes des laboratoires pharmaceutiques Pfizer, BioNtech et Moderna, et les avis tout aussi fluctuants de l'OMS, les marchés européens ont connu leur pire journée de l'année ce vendredi 26 novembre, alors même que la faiblesse des échanges en ce lendemain de Thanksgiving amplifiait l'ampleur de la baisse.

Ainsi, sur le mois, toutes les bourses européennes baissent entre 1,5% et plus de 4%. En toute logique, les secteurs dits défensifs sont à l'honneur avec le secteur de la distribution alimentaire, des télécommunications et de l'immobilier en progression de respectivement +6,5%, +3,5% et +1,3%. A contrario les secteurs des services aux consommateurs, de l'énergie et de la finance baissent fortement, respectivement de -15,5%, -5,7% et -5,5% directement touchés par l'environnement sanitaire à nouveau incertain. A noter également le prix du baril de Brent de la mer du nord qui dévisse sur le mois (-16.4%) Au niveau du portefeuille, nous arbitrons une partie de l'équipementier sportif Adidas, au profit d'un autre équipementier, allemand lui aussi et rival de toujours, Puma. Selon nous, la taille plus modeste de ce dernier devrait lui permettre de mieux résister dans un contexte de pression sur les coûts et de reprise de la pandémie. Nous continuons également de nous renforcer sur Daimler dont la scission de sa division poids lourds est prévue le 10 décembre. Nous sortons enfin complètement de Deutsche Telekom, dont le titre n'offre plus de potentiel, dans la lignée du mouvement entamé le mois dernier.

DECEMBRE 2021

Le mois de décembre 2021 s'achève sur une note largement positive puisque la plupart des indices actions des pays développés terminent au plus haut ou à quelques encablures de leur record respectif. Comme à l'accoutumé désormais, les marchés ont fortement rebondi et très rapidement après que les premières études sur le variant Omicron ont démontré que si elle était plus contagieuse, cette version du CoronaVirus était également moins létale que les précédentes. Ainsi, malgré des courbes de contamination à l'allure exponentielle, les hôpitaux, s'ils sont sous tension, ne sont pas submergés par le nombre de patients en réanimation, comme c'était le cas lors du premier confinement en mars 2020.

Sur le plan macro-économique, le marché a considéré l'ensemble des statistiques publiées comme de bonnes nouvelles. Ainsi, les chiffres d'inflation américaine culminant à 6,8% en novembre ont été relativisés par un marché de l'emploi extrêmement dynamique et un taux de chômage américain qui se rapproche très rapidement de son niveau pré-Covid 19. Il faut dire que le niveau de consommation américaine est très robuste et que les effets de second tour (la transmission de la hausse des prix aux salaires) sont pour le moment relativement contenus. En Europe également, la Banque centrale européenne est parvenue à contenter les marchés en confirmant la fin de son programme d'achat d'actifs d'urgence dû à la pandémie, le PEPP, en mars prochain, tout en mettant en place des mesures de financement adéquates pour les pays les moins bien notés de la Zone euro à partir d'avril. Le portefeuille a réussi à accompagner la hausse de près de 6% de son indice de référence sur le mois grâce à son exposition sectorielle bien équilibrée. Sur la construction du portefeuille, nous maintenons ce positionnement avec une légère surpondération sur les secteurs Financier, de la Consommation Discrétionnaire et Industriel. Les opérations notables sur le mois ont d'ailleurs concerné les deux premiers avec une nouvelle ligne sur le groupe suisse de luxe Compagnie Financière Richemont (propriétaire de Cartier) et des arbitrages au sein du secteur bancaire afin de privilégier des dossiers particulièrement sous valorisés dont le potentiel de hausse reste important (Unicredit, Commerzbank, ...) au détriment de Crédit Agricole dont la probabilité de rebond est moindre.

Performances :

Sur l'exercice arrêté au 31 décembre 2021, le fonds a réalisé une performance de 18,38%, contre 25,82% pour son indice de référence.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

La crise sanitaire liée à la pandémie de Covid 19, n'a eu aucun impact opérationnel sur la gestion et sur la valorisation des fonds. Myria AM dispose de procédures « Risque de liquidité », « Risque de contrepartie », « Risque de marché » ; les risques liés à l'activité sont maîtrisés et aucun incident n'a été relevé.

Compte tenu de l'épidémie de la Covid-19 qui sévit depuis décembre 2019, le portefeuille a été géré selon l'objectif de gestion défini dans le prospectus. Ainsi, si des adaptations ont pu être réalisées au cours de l'année, elles ont consisté à réduire les marges de manœuvre autorisées pour se rapprocher de l'indice de comparaison du fonds. La gestion a donc pris en compte en temps réel les diverses annonces des gouvernements, des banquiers centraux et des sociétés pharmaceutiques pour tirer parti au mieux des informations disponibles et adapter en conséquence le niveau de risque.

Rapport certifié du commissaire aux comptes



RSM Paris

26, rue Cambacérés

75 008 Paris

France

Tél.: +33 (0) 1 47 63 67 00

Fax: +33 (0) 1 47 63 69 00

www.rsmfrance.fr

UFF PRIVILEGE

FONDS COMMUN DE PLACEMENT

Régi par le livre II du Code monétaire et financier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le **31 DÉCEMBRE 2021**

Aux porteurs de parts,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif **UFF PRIVILEGE** constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le **31 décembre 2021**, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

3. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les OPC, leurs investissements et l'évaluation des actifs et passifs correspondants. Les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont eu une incidence sur la gestion opérationnelle des OPC et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

5. RESPONSABILITÉS DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

6. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 11 avril 2022

RSM PARIS

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mohamed BENNANI'.

Mohamed BENNANI
Associé

UFF PRIVILEGE

COMPTES ANNUELS
31/12/2021

BILAN ACTIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
INSTRUMENTS FINANCIERS	25 939 860,70	27 832 795,25
OPC MAÎTRE	25 939 860,70	27 832 795,25
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	0,00	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	0,00	0,00
COMPTES FINANCIERS	0,00	19 871,44
Liquidités	0,00	19 871,44
TOTAL DE L'ACTIF	25 939 860,70	27 852 666,69

BILAN PASSIF AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
CAPITAUX PROPRES		
Capital	25 023 869,11	27 854 495,00
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	1 274 196,64	423 260,40
Résultat de l'exercice (a,b)	-427 620,88	-471 869,97
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	25 870 444,87	27 805 885,43
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	44 667,99	46 781,26
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	44 667,99	46 781,26
COMPTES FINANCIERS	24 747,84	0,00
Concours bancaires courants	24 747,84	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	25 939 860,70	27 852 666,69

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	0,00	0,00
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	0,00	0,00
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	419,23	377,04
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	419,23	377,04
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-419,23	-377,04
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	487 221,09	502 720,33
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	-487 640,32	-503 097,37
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	60 019,44	31 227,40
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-427 620,88	-471 869,97

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Information sur les incidences liées à la crise du COVID-19

Les comptes ont été établis par la société de gestion sur la base des éléments disponibles dans un contexte évolutif de crise liée au Covid-19.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0010190256 - UFF PRIVILEGE : Taux de frais maximum de 1,75% TTC

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période considérée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Parts UFF PRIVILEGE	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion	Capitalisation, et/ou Distribution, et/ou Report par décision de la société de gestion

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 31/12/2021 EN EUR

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	27 805 885,43	35 767 534,67
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	842 082,37	1 155 936,14
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-7 489 086,07	-5 095 042,63
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 418 885,84	485 278,52
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	0,00	-24 552,93
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-624,00	-504,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	3 780 941,62	-3 979 666,97
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>6 608 684,35</i>	<i>2 827 742,73</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-2 827 742,73</i>	<i>-6 807 409,70</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-487 640,32	-503 097,37
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	25 870 444,87	27 805 885,43

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	31/12/2021
CRÉANCES		
TOTAL DES CRÉANCES		0,00
DETTES		
	Frais de gestion fixe	44 667,99
TOTAL DES DETTES		44 667,99
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-44 667,99

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Parts souscrites durant l'exercice	5 935,9961	842 082,37
Parts rachetées durant l'exercice	-51 920,5142	-7 489 086,07
Solde net des souscriptions/rachats	-45 984,5181	-6 647 003,70
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	168 850,3233	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	31/12/2021
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	487 221,09
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,75
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2021
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	31/12/2021
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2021
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			25 939 860,70
	FR0013028339	MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE	25 939 860,70
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			25 939 860,70

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-427 620,88	-471 869,97
Total	-427 620,88	-471 869,97

	31/12/2021	31/12/2020
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-427 620,88	-471 869,97
Total	-427 620,88	-471 869,97

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	31/12/2021	31/12/2020
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	1 274 196,64	423 260,40
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	1 274 196,64	423 260,40

	31/12/2021	31/12/2020
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 274 196,64	423 260,40
Total	1 274 196,64	423 260,40

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021
Actif net en EUR	47 961 949,55	36 107 133,74	35 767 534,67	27 805 885,43	25 870 444,87
Nombre de titres	326 684,8102	296 801,2885	244 653,1702	214 834,8414	168 850,3233
Valeur liquidative unitaire	146,81	121,65	146,19	129,42	153,21
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,97	2,10	4,03	1,97	7,54
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,63	-2,45	-2,40	-2,19	-2,53

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
MYRIA ACTIONS DURABLES EUROPE	EUR	22 909	25 939 860,70	100,27
TOTAL FRANCE			25 939 860,70	100,27
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			25 939 860,70	100,27
TOTAL Organismes de placement collectif			25 939 860,70	100,27
Dettes			-44 667,99	-0,17
Comptes financiers			-24 747,84	-0,10
Actif net			25 870 444,87	100,00

Parts UFF PRIVILEGE	EUR	168 850,3233	153,21
----------------------------	------------	---------------------	---------------